

CAHIER DES CHARGES ATELIER

Animer une Assemblée Générale ou un Conseil d'Administration

Constat

L'assemblée générale et le conseil d'administration sont deux instances décisives de l'association. Il est important de respecter les textes et de rédiger les procès-verbaux. Plusieurs associations reconnaissent ne pas savoir comment animer une séance et/ou rédiger les procès-verbaux de la séance.

OBJECTIFS A ATTEINDRE

Afin d'accompagner les responsables associatifs, nous souhaiterions mettre en place deux ingénieries pour répondre à la problématique :

- Rappel sur les instances d'une association
 - Qu'est-ce que une assemblée générale,
 - Qu'est-ce qu'un conseil d'administration,
- Comment organiser une AG ou un CA
 - Ce que disent les statuts,
 - Qui, quand et comment convoquer,
- Comment animer une AG ou un CA
 - Rôle du président et du secrétaire de séance,
 - Respect les points à l'ordre du jour,
 - Gérer le temps de parole,
- Comment rédiger le procès-verbal de l'association

A l'issu de l'atelier, le participant devra être capable de :

- Organiser et animer une AG ou un CA
- Rédiger un procès-verbal

Méthodologie

L'accompagnement a pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

MODALITES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Connaissance du tissu associatif local,
- Connaissances des institutions locales de Saint Martin,
- Compétences en projet associatif,
- Compétences en gouvernance associative,

- Compétence en gestion administrative,
- Bilingue français/anglais.

Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeuses est recommandée ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

Modalités de participation à l'Atelier

Chargé de suivi en charge de l'action : Laïla FREEDOM lfreedom@initiative-saint-martin.fr

Modalités générales : Se référer au document annexe « Modalités Générales ».

Délais de réponses :

Ouverture de l'appel à proposition	Jeudi 12 avril 2018
Clôture de l'appel à proposition	Lundi 30 avril 2018
Réponse au candidat retenu	Vendredi 4 mai 2018

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée n'est pas une formation, mais bien un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Participants : Membres bénévoles d'une association.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée :** 2h30 en fin d'après-midi, début de soirée (1 jour au choix du lundi au vendredi).
- **Date de réalisation des ateliers :** 1 session en fonction du nombre d'inscrits.
- **Lieu :** à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription :** Etre une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

Cette action est cofinancée par :

